

Commune de RUEIL LA GADELIERE

Compte rendu

Réunion du conseil municipal

Du 2 avril 2015 à 20 heures

Le Conseil Municipal s'est réuni le 2 avril 2015 à la mairie à 20 heures sous la présidence de Madame Poulet Françoise, Maire.

Présents : Mmes CARMOIN Stéphanie, DESBOIS Nelly,, GONDARD Joëlle, GUILLEMAND Noëlle, HAAS Agnès, HOUVET Patricia, LEBORGNE Annie, MILHIET Charlotte, POULET Françoise,
Mrs : DOUCHIN Jean, GODEFROY Jean-Louis, MAHAUT Eric, MONNIER Didier, ROLLAND Eric, SAUGERON Ulrich.

Secrétaire de séance : Mme Noëlle GUILLEMAND

Approbation du compte rendu du 12 février 2015

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente.

Monsieur FOUCHE, percepteur à Brezolles présente tout d'abord les informations comptables de la commune et nous fait part de ses conclusions :

- « les finances de la commune sont désormais redressées,
- avec la baisse des dotations de l'État, une attention particulière doit continuer à être portée sur les dépenses et recettes de fonctionnement,
- le seul point négatif demeure la faiblesse de l'autofinancement; pour l'améliorer: une augmentation des taux est préconisée. »

Compte administratif 2014

Madame POULET a remis à chaque conseiller les pages du compte administratif 2014.

Les résultats sont les suivants :

- en FONCTIONNEMENT
 - dépenses = 237 924,64 €
 - recettes = 315 480,33 €
 - excédent = 77 555,69 €
- en INVESTISSEMENT
 - dépenses = 69 948,61 €
 - recettes = 54 344,69 €
 - déficit = 15 603,92 € (reste à recevoir 16 380 €)

L'excédent cumulé du compte administratif 2014 s'élève à 137 457,18 €

Sous la Présidence de monsieur DOUCHIN, le compte administratif et le compte de gestion sont adoptés à l'unanimité.

Budget primitif 2015

Madame POULET présente et commente l'état notifiant les taux d'imposition des taxes locales proposés au Conseil :

- la taxe d'habitation passe de 13,13 % à 13,63 % soit une augmentation de 0,5 point (taux moyen des communes comparables dans le département : 15,73%)
- la taxe du foncier bâti passe de 9,14 % à 10,14 % soit une augmentation de 1 point (taux moyen

- des communes comparables dans le département : 13,47 %)
- la taxe du foncier non bâti passe de 21,43 % à 21,93 % soit une augmentation de 0,5 point (taux moyen des communes comparables dans le département : 35,69%)
 - la contribution foncière des entreprises reste à 15,05 % (taux moyen des communes comparables dans le département : 18,19 %)

Vote pour : 11

Vote contre : 2

Abstention : 2

Madame Poulet commente les différents documents remis aux conseillers et précise qu'aucun emprunt n'est prévu dans ce budget.

Le budget primitif 2015 s'équilibre à :

en fonctionnement = 455 838,18 €

en investissement = 207 192,19 €

Vote pour : 14

Abstention : 1

Personnel communal

Création de poste : Madame LE GALL a choisi d'être licenciée sur son poste de cantinière (actuellement en invalidité sur ce poste), de fait nous devons recruter une personne qui sera chargée du suivi de la location des salles : remise des clés, inventaire d'entrée et sortie des locataires (2 heures par semaine)
vote pour : 15

Fermeture du cimetière : Du fait de la fermeture obligatoire du cimetière pendant la nuit, il est proposé au Conseil de verser à monsieur ROSSE une indemnité d'astreinte de 100 € mensuel.

Les horaires proposés sont les suivants :

ouverture à 9h et fermeture à 19h l'été

ouverture à 9h et fermeture à 17h l'hiver.

La majorité des conseillers demandent que l'indemnité soit plus conséquente : 154 € brut est retenu

Vote pour : 15

Délégation du Maire à un conseiller municipal

Mme le Maire donne les délégations suivantes à monsieur DOUCHIN, conseiller :

- petits travaux et dépannages

madame POULET précise que monsieur DOUCHIN intervient régulièrement sur des dépannages dans la commune.

Le Maire et les 3 adjoints cèdent une partie de leur indemnités à monsieur DOUCHIN : 152 € mensuel donc pas de dépense supplémentaire pour la commune.

Vote pour : 14

abstention : 1

Délibération pour le reversement du fond d'amorçage à la Communauté de Communes

Pour l'année scolaire 2014/2015, le fond d'amorçage a été versé aux communes possédant des écoles et les frais générés par le périscolaire (temps libéré) sont pris en charge par la CCPV. Madame POULET demande l'accord du Conseil pour reverser le fond d'amorçage reçu en 2015, déduction faite des frais de salaire de l'ATSEM (4 heures/semaine).

Vote pour : 15

Délibération pour la demande de réserve parlementaire au Ministère de l'Intérieur

Madame POULET a rencontré monsieur MARLEIX , député d'Eure et Loir, qui accepte de nous aider pour la reconstruction des toilettes de l'école.

La première délibération portait sur l'ensemble des travaux et monsieur MARLEIX a demandé une nouvelle délibération portant uniquement sur ce lot.

Vote pour : 15

Questions Diverses

Plusieurs conseillers font part des différents problèmes de voirie. Madame HOUVET en prend note.

Les tuteurs des arbustes près de la salle du Lavoisier ont disparu.

La fermeture des « décharges de terres » du petit Plessis et des Sablonnières 2 n'est pas toujours respectée, madame HOUVET ira voir avec les employés communaux.

Fin du Conseil à 22h 50.